

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

**Conseil du 23 janvier 2023**

**Délibération n° 2023-1487**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles situées 299 avenue Jean Jaurès  
- Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1681 du 17 octobre 2022

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

**Rapporteur** : Monsieur Fabien Bagnon

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 janvier 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Claire Brossaud

**Présents** : Mme Arthaud, M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, M. Chambon, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Collin, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Duvivier Dromain, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, M. Haon, Mme Hémain, Mme Jannot, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Maire, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

**Absents excusés** : Mme Chadier (pouvoir à M. Rantonnet), Mme Coin (pouvoir à M. Grivel), M. Collomb (pouvoir à M. Pelaez), M. Kabalo (pouvoir à Mme Prost), M. Marguin (pouvoir à M. Blache), Mme Nachury (pouvoir à Mme Croizier).

**Conseil du 23 janvier 2023****Délibération n° 2023-1487**

Commission pour avis : déplacements et voirie

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Lyon 7ème

Objet : Déclassement du domaine public de voirie métropolitain de 2 parcelles situées 299 avenue Jean Jaurès - Abrogation de la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1681 du 17 octobre 2022

Service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Directions Territoriales

Le Conseil,

Vu le rapport du 4 janvier 2023, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

**I - Contexte**

La Communauté urbaine de Lyon a acquis, auprès du Syndicat mixte des transports pour le Rhône et l'agglomération lyonnaise (SYTRAL), par actes des 16 et 19 février 2018 et des 18 et 21 novembre 2011, un tènement situé 299 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème arrondissement. Les parcelles, objet de la présente mise à disposition, sont situées sur le site du Biodistrict Lyon-Gerland qui concentre les acteurs du secteur des biotechnologies et de la santé.

Dans le contexte de demande croissante des entreprises de ce secteur, la Métropole de Lyon a été sollicitée par la société Vaillance immobilier qui a fait part de son projet d'occuper des emprises foncières métropolitaines dans le 7ème arrondissement de Lyon, afin d'y construire un immeuble de laboratoires et de bureaux associés.

Préalablement à cette mise à disposition, et en application des dispositions de l'article L 2122-1-4 du code général de la propriété des personnes publiques, la collectivité a, suite à la manifestation d'intérêt spontanée de la société, vérifié l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente en organisant un appel à projets le 30 septembre 2021. Ce dernier est resté sans réponse : aucun opérateur n'a manifesté son intérêt pour la réalisation d'un projet sur lesdits terrains.

La société Eurogal, qui s'est substituée à la société Vaillance immobilier, domiciliée 38 avenue des Frères Montgolfier à Chassieu, a été désignée lauréate de l'appel à projets. Le projet immobilier, porté par la société, consiste en la construction d'un hôtel d'entreprise dénommé Bioserra 3 (les 2 premiers bâtiments Bioserra 1 et Bioserra 2 sont implantés à Lyon 8ème au sein du Bioparc Lyon) répondant aux besoins de sociétés de biotechnologies-santé.

Il est composé de 2 bâtiments en R+3, reliés par une coursive, d'une surface de plancher (SdP) totale prévisionnelle de 6 462 m<sup>2</sup>, avec 37 places de stationnement en sous-sol. Le rez-de-chaussée accueillera une zone de stockage technique mutualisée entre tous les occupants de l'immeuble. Le restant du rez-de-chaussée, le R+1 et le R+2 seront consacrés à l'implantation des laboratoires et des bureaux associés. Le R+3 sera dédié à la mutualisation des services de restauration et de réunion des occupants.

Afin de faciliter la mise en œuvre de ce projet immobilier et conformément à l'avis d'appel à manifestation d'intérêt concurrent susvisé, il a été décidé la mise à disposition de ce tènement métropolitain par bail emphytéotique.

L'emprise foncière donnée à bail est constituée des parcelles cadastrées CD 253 et CD 254 situées 299 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème. Ces parcelles sont accessibles depuis la rue Georges Gouy.

Actuellement à usage de parking ouvert au public, ces parcelles dépendent du domaine public routier de la Métropole et doivent, en conséquence, faire l'objet d'une désaffectation puis d'un déclassement préalablement à leur mise à disposition.

La Commission permanente a prononcé, dans sa délibération n° CP-2022-1681 du 17 octobre 2022, le déclassement du domaine public métropolitain des parcelles cadastrées CD 253 et CD 254 d'une superficie respective de 186 m<sup>2</sup> et 3 217 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 3 403 m<sup>2</sup>, situées 299 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème. À défaut d'avoir été désaffectées, celles-ci sont automatiquement retombées dans le domaine public routier de la Métropole.

## II - Déclassement

Le constat d'huissier, établi le 28 novembre 2022, ayant constaté la désaffectation des parcelles susmentionnées, il est proposé au Conseil métropolitain de se prononcer sur le déclassement des parcelles précitées.

Une enquête technique a été réalisée, faisant apparaître la présence de différents réseaux sous ou à proximité immédiate de l'emprise à déclasser : Enedis, GRDF, Ville de Lyon, Eau du Grand Lyon, Métropole. Leur dévoiement éventuel sera entièrement à la charge de la société Eurogal.

L'ensemble des services internes est favorable à ce déclassement.

La direction de l'eau indique qu'il existe, sur la parcelle CD 254, une canalisation d'eau potable. Il s'agit d'une amorce DN 100 en fonte ductile datant de 2006 sur 13 ml. De ce fait, le projet devra être raccordé au réseau public d'eau potable *via* cette amorce.

De plus, concernant l'assainissement, s'il advenait que des réseaux d'assainissement ou des ouvrages publics de gestion des eaux pluviales non connus soient identifiés lors du projet ou *a posteriori*, le futur propriétaire doit s'engager à laisser l'accès aux services de la Métropole pour l'entretien et, si nécessaire, la réhabilitation des réseaux.

Ce déclassement ayant pour conséquence de porter atteinte aux conditions de desserte et de circulation dans le secteur, cette procédure a été soumise à une enquête publique en application de l'article L 141-3 du code de la voirie routière, qui s'est déroulée du 21 juin 2022 au 5 juillet 2022 inclus.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au déclassement.

La mise à disposition par bail emphytéotique a été approuvée par délibération du Conseil n° 2022-1217 du 27 juin 2022 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Abroge** la délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1681 du 17 octobre 2022.

**2° - Prononce**, après constatation de la désaffectation, le déclassement du domaine public de voirie métropolitain des parcelles cadastrées CD 253 et CD 254 d'une superficie respective de 186 m<sup>2</sup> et 3 217 m<sup>2</sup>, soit une superficie totale de 3 403 m<sup>2</sup>, situées 299 avenue Jean Jaurès à Lyon 7ème.

**3° - Intègre** les parcelles susmentionnées ainsi déclassées dans le domaine privé de la Métropole.

**4° - Autorise** le Président de la Métropole à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 25 janvier 2023**

Date de télétransmission : Date de réception préfecture : 25 janvier 2023
--